ECHANGES INTERNATIONAUX. - L'état de New-York vient de recevoir un des dons les plus magnifiques qui lui aigui jamais été faits. En retour d'un évem-plaire de l'Histoire Naturelle de l'État, qui la avait été adressée, le pape a envoyé une collection d'objets d'art, qui outre divers tableaux et sculptures, comprend un grand nombre de gravures d'a-près les anciens maîtres et tonte la sène de médailles en or, aigent ou bionze, nappées sous le pontificat de Pie IX. Ce cadeau splendide: a eté remis au gouverneur Fish par l'intermediaire de l'e. eque Hughes et de M. Vattemare, l'infatigable promoteur des echanges internationaux. Courrier E. U.

LAU EMPOISONNEE. - Un Allemand, nomme M. Boetger, recemment établi à Baton-Rouge, mourut il y a quelque temps, avec les symptômes du choléra; sa somme et ses deux enfants ne tardérent pas a le suivie. Bientôt après, un domestique qui était à leur service et quatre nègres succombéreut également. Toutes ces morts avaient jeté une sorte de terreur dans le pays, lorsqu'on découvrit qu'elles etatent le résultat d'un empoisonnement accidentel. Un vieux chaudron de cuivre, tombé sans doute par hasard au fond de la citerne de la maison qu'ils occupaient, en avait corrompu l'eau au point de la rendre mortelle à tous ceux qui la buvaient. (Idem.)

ATTACHEMENT POLITIQUE. - On lit dans l'Abcille de la Nouvelle-Orleans : Un monsieur qui, ces jours derniers, avait fait un affidava devant le recorder Génois contre deux autres personnes, par qui il prétendant avoir été assailli et battu, a comparu hier en Cour au moment où l'affaire devait être appelée, et a déclaré qu'il retirait sa plainte. Il venait d'apprendre que ses assaillans étaient, comme lui, de bons démocrates, et il se considérait engagé à ne pas poursuivre des hommes qui marchaient sous la même Ceci est un acte d'attachement politique comme on n'en voit guère.

LISEZ I.A BIBLE. — On lit dans l'Abeille d'Yvetet: " Un pauvre berger des environs d'Yvetot, père d'une nombreuse famille et ayant beaucoup de mal à vivre, avait acheté l'été dernier, chez un brocanteur, une vieille Bible pour en faire ses lectures durant les soitées de cet hiver. Dimanche soir, en parcourant le volume, il s'aperçut que plusieurs feuillets étaient collés ensemble. Aussitét il se mit en devoir de les dévoller avec précaution; in ils que l'on juge de la surprise de ce brave homme, lorsqu'il trouva entre ces feuillets un billet de banque de 500 fr. Sur la marge de l'une des pages étaient écrits ces mots: " J'avais ama-sé cette somme avec bien de la peine; mais n'ayant pour héritiers naturels que gens qui n<sup>5</sup>ont absolument besoin de rien, je te fais mon légataire, ô toi qui liras cette Bolle! "Le panvre beiger se considère, à l'heure qu'il est, comme infiniment plus heureux qu'un

#### Feu Mgr. Affre, Archevêque de Paris,

# LE SION LOUSS-VEHAS. N. P. P.

Traduit du Catholic Herald.

Le dialogue suivant peut donner une idée a ceux qui s'intéressent aux grandes ques-tions de l'indépendance de l'église et de l'esclayage qu'on a tonjours voulu lui faire subir dans les états modernes, combien sont funestes tot ou tard pour le repos et la stabilité de ces état, des prétentions aussi injustes. En outre, ce dialogue peut expliquer la conduite du clergé français lors de la révolution de fevrier qui promettait, comme on sait, à l'église comme à toute C'est à Louis Napoléon à réaliser aujourd'hai ces promesses. Le pourra-t-il ? Le voudra-t-il! Attendons; et en attendant lisons notre dialogue.

L'archevêque, qui avait eu une entrevue auparavant avec la Reine pour lui communiquer le dessein qui fait l'objet de ce diulogue, avait recu le conseil de s'ouvrir à ce sujet au roi en personne. La reine avait prévenu le roi.

L'archevêque rende aupres du roi, ou-

vre ainsi le dialogue. Etant informé que le roi désirait me

parler, je me suis rendu à son désir. -Moi, je n'ai rien à vous dire. On m'a

dit que c'est vous qui desiriez me parler : je

suis prêt à vous entendre. -Bien; le roi doit connaître l'objet de ma visite. Comme je ne désire pas m'ex-

poser de nouveau à l'affront que j'ai reçu, à la dernière présentation, je me propose de venir cette unnée à la tête de mon clergé, je ne pronoacerai pas de discours.()
—Ali! je comprends; ceci est une

nouvelle attaque dirigée contre moi : je pensais que toutes vos discussions étaient à bur fin; mais voici que vous les recommencez de nouveau.-Si j'ai empêché la

(\*) Au jour acuive raire de la naissance du toi en 1846, ou avait mis on côté, dans le Moniteur, le discours soul de PA schwöque prononcé en cette occasion, parcequ'il y divit, dit que l'église u avait pas besoin de p. otacion mais de liberté.

publication de votre discours c'est parceque vous preniez sur vous de donner des conseils inconvendnts.

-J'en demande pardon à votre Majeste; mais ni mes intentions ni mes paroles no instilient une telle accusation. Demander la liberté ci non protection, est peut-être la reclamation la plus modèree que l'église

peut mettre en avant.

Vons croyez; eh bien! je n'entends
pas la chose amsi. Avec votre demande et vos journaux, vous creez le trouble par-

Alors, lo roi passant à une autre question dit:

-Par exemple, je sais que vous avez assemblé un concile à St. Germain, il n'y

a pas longtems.

—Ce n'était pas un concile; mais quelques évêques, mes suffragants, et moi-même, nous avons discuté plusieurs points de discipline ecclésiastique.

Oh! je le sais; vous avez tenu un con-cile: mois je sais aussi que vous n'aviez pas le droit de le faire.

Jusques là, l'archevêque s'était contenté de répliquer au roi, mais ici, " j'élevai la vue, " dit-il, " et fixant le roi en face, je lui dis avec fermeté. "

-Pardonnez-moi, Sire, nous avons ce droit. L'église à le droit d'assembler les évêques pour régler leurs diocèses.

-Telles sont vos prétentions, mais ie m'y opposerai. En outre, on m'a dit que vous aviez envoyé un ambassadeur au Pape ; j'ai appris aussi que c'était pour obtenir la permission de manger de la viande le samedi.

-C'est vrai, Sirc, nous avons envoyé un ecclésiastique (M. l'Abbé de la Bouillerie) pour faire quelques demandes au Pape : mais ceci est le droit de tout fidèle ; à plus forte raison; c'est le droit des évêques.

-Et qu'avez-vous demandé? Je désire le savoir.

-Si c'était mon secret, à moi seul, je le dirais au roi immédiatement ; mais ce n'est pas mon secret exclusivement, c'est aussi celui de mes collègues, et je ne puis le révéler.

A ces mots, dit l'archevêque, le roi, rouge de colère, se leva brusquement, me saisit le bras et dit : ---

-Archevêque, rappelez-vous que plus d'une mître a été mise en poussière. Je me levai à mon tour en disant :-

-C'est vrai, Sire, mais que Dicu veuille préserver la couronne du roi, car plus d'une couronne aussi a été mise en piè-

Un an plus tard le roi voyait sa couronne et la royauté en poussière; l'évêque paya de sa personne dans cette chute, mais la mître resta debout.

UN LEGTEUR CANADIEN.

# La Riviere du Loup.

M. le Rédacteur.

Je vois sur le Canadien du 12 du présent, que communication, signé " Salut." Le Quack bat la campagne. Je crois qu'il est obsolument sous l'influence de la médecine. Je pense qu'il a pris la dose un peu trop forte pour l'état de sa santé,.. Moi je suis d'opinion et toutes personnes connaissantes disent que la cour ne doit pas étre à Kamouraska, mais bien a la Rivière du loup, pour plusieurs raisons. Kamouraska n'est pas un port de mer ; quand un vaisseau à vapeur ou autre bâtiment arrive à cette place à mor basse, il faut qu'il reste au moins éloigné de la terre-ferme, d'une demie lieu et plus, et la débarcation est impraticable. Si vous voulez débarquer a terre, de la vaso et bone ju'squ'au cou à cette saison (hiver), il n'y a pas d'eau à Pincour Condroit on You vondrait avoir la cour), il faut aller la chercher à une demie fion de distance, à la petite Rivière de Kamouraska, résidence de feu Paul Dupuis, écuyer. Pour se procurer du bois de chauflage, il faut aller le chercher de quatre à cinq lienes de distance; plusieurs personnes de Kamoraska vont le chercher RUREAU DU PRET AUX INGENDIES. autre institution liberté planne et franche. \ à l'Islet au Lièvre, l'Hon. J. B. Taché est obligé de se le procurer de la Rivière du Loup. Point d'hotel con renable à Kamouraska, cependant on sait très-bien vous charger 5c. 7c. 6d. pour un manvais dincr et un prix exorbitant pour tout le néces-saire en proportion. A Kamouraska, l'été, on respire des vapeurs infectes causées par l'eau sile, qui se dépose et se gâte dans des endroits appelés pots à bré; c'est c'est là le véritable pot pourri, dont nous parle le cébre Quack.

Maintenant, un mot sur la Rivière du Loup, pour montrer l'avantage que cet endreita sur Kamouraska. Je dis donc que la Rivière du Loup, par son site, est une place charmante sous tous les rapports : il y a là un port de mer; les bateaux à vapeurs, qui y arrivent peuvent débarquer lours passagers; en tout temps il y a quantité de los de chausinge à proximité, des hôtels extrêmement modérés, et pour preuve, les étrangers deQuébec, Montréal et Haut-Canada vont y passer une partie de II saison. Il y a là un bureau du télégraphe clectrique, par lequel on peut communi-quer à chaque instant à Québec, Montreal et le Baut-Canada. Cette belle Rivière du Loup qui descend les montagnes et qui se vide dans le St. Laurent, ce beau chemin de poste fait par le gouvernement mont, s'adresser à et qui conduit à la Rivière du Loup au lac Témiscouata de là à Madawaska et de suite au Nouveau-Brunswick, ces beaux

et riches établisements bâtis de chaque côté du chemin du Lac, le tout enisemble donne une importance considérable à la Rivière du Loup. Autrefois e ctait Kamouraska, mais à présent, on dit : vive la

Rivière du Loup.

Il faint espérer que le Quack, avec le scalpel a la main et ses bolus, et son style tout particulier, n'épeurrera pas le ministère, au point de forcer l'exécutif, bon gre malgre, à mettre la cour à Kamouraska, mais qu'elle sera mise à l'endroit où la justice la requerra, pour le bien de tous sans parualité pour qui que ce soit.

Un Quebecois. Québec, 15 janvier 1846.

PAR LE TELEGRAPHE. CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

#### Affaires de Routine.

Lundi, 26 février,

Un message du gouverneur est reçu recommandant le vote de £29,112 7 10 requis pour travaux immédiats des canaix du St. L'anrent.

M. Price présente une exrle constitunt la route explorée du Chemin de Fer, entre Quèbec et la lifax.

M. Baldwin informe la chambre que Son Excel-

Indiawin informe la chambre que son Excel-lence va prondre les mesurés nécessaires pour met-tre à exécution le désir de la Chambre relative-ment à la destintion de M. Vansitat. M. Lemoux introduit un bill pour amender Pacte reglant le mesurage de Bois. 2e lecture 6

Le message de son excellence en date de ce jour st renvoyé à un comité spécial sur motion de M.

M. Laurin introduit un bill pour diviser le com-té de Lobinière en deux municipalités. 20 lecture le 12 mars.

M. Laterrière, un bill pour empécher l'usage de poisons pour la destruction de certains animaux sauvages. Ze lecture 5 mars.
M. McNab propose que les autres ordres du jour soie, fréunies à demain. Négativé.
M. Badgly propose que le Bill pour amender la loi relative à la Preuve, soit lu une seconde fois.
M. Chabot en amendement propose que ce bill soit lu d'hui à six mois. Pour la motion, 22, contre 8. La motion ainsi amendée est adoptée.—

#### MARIAGE.

A Ste Marie le 29 du courant par le Révérend Messire Auclaire, prêtre et caré du lien, le Capi-taine Siméon Larcchelle, Ecuier, de St. Auselme, à demoiselle Henriette Proux fille du major Jean Pierre Proux, Ecuier, de Ste, Marie.

#### DÉCÈS.

Dimanche matin, le 25 du conrant, James Thom. écuyer, Instituteur Azé de 63 ans.

# Cours populaire de Chimie.

A la demande d'un grand nombre de personnes, le soussigné donnern un

# COURS POPULAIRE DE CHIMIE

durant lequel seront exposés par une série d'expériences nombreuses et des explications mises à la portée de tout le monde. les faits les plus curieux, les plus utiles et es plus intéressants de cette science.

Le cours consistera en huit ou dix séances qui auront lieu de LUNDI soir, à sept heures et demie.

L'objet du soussigné étant simplement de répandre des connaissances agréables et utiles pour l'ouvrier comme pour l'homme de profession, tout en recouvrant les dé-penses inévitables, le prix l'entrée ne sera pour tout le cours que d'UNE PIASTRE (pour un monsieur et une dame,) 15 sous ar personne par séance.

Des billets sont déposés au bureau du Canadien et chez le gardien de l'Institut Canadien. Il sera donne avis de l'ouverture du cours.

N. AUBIN. Québec, 14 février, 1849.

# A VENDRE.

700 QUARTS de FLEUR examinée su-périeure, Port Hope Mill Brand. W. Bannilton.

No. 63, rue St. Pierre, Québec 15 décembre 1848.

Chambre d'A.serblée, 14 Nov. 1848

A VIS est par le présent donné qu'une aunée de d'intérét à raison de quatre par cent sur les débentures du Gouvernement livrés aux Incendiés,

débentures du Gouvernement livrés aux Incendiés, le 1er Décembre 1847, écherra le 1er Décembr prochain.

Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dà, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque de l'intera mertificat en double; l'un de ces certificats devra être présenté au soussigné et les parties retiendient l'autre jusqu'ûce que leurs reçus respectifs aiem été transmis à ce Bureau par le Receveur Général.

FELIX GLACKEMEYER.

# ETUDE DE NOTAIRE.

E Sonssigné, tenu depuis quelque tems hors I de cette ville a l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau ac-tuel, Rue d'Aiguillou, porte voisine de M. P. Gauviean, Architecte fanbourg St. Jean.

EUGÈNE LÉCUYER. Québec, 12 Janvier 1848.

# Maitre d'Ecole demandé.

Na besoin immédiatement d'un INSTI-TUTEUR, pour la paroisse de Beau-

CHS. LE TELLIER, cer. Beaumont, 19 fev. 1849. Président. RACINES BULBEUSES.

de l'établissement de II. Lange et Fils, HARLEM, HOLLANDE:

CONSISTANT on Hyacinthes, Tulipes, Safran, Nurcisses, etc., A VENDRE A TRES BAS PRIX, par

J. MUSSON.

Québec, 20 décembre, 1818.

#### ASSOCIATION POUR LA COLONISATION DES

TOWNSHIPS DU DISTAICT DE QUEBEC. L'ASSOCIATION a étable son Buteau en Platude de Mire. J. B. A. Chartele, Notaire, en la Bassé-Ville de Québec, dans Pancien Convent:
N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M., à cinq heures D. B. A. CHARTIER, Québec, 17 juillet 1848.

Rue ous-le-fort P. V. BOUCHARD, { Rue sous-le-fort Basse-Ville, QUEDEC.

FFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de lottes, Vestes, Chemises, Caleçons, etc., etc., une quantité de Valises et de Porte-Manteaux, etc.

-AVEC-Un assortiment varió de draps fins et superfins pour redingottes et pour manteaux, casimres, pa-trons de vestes, casques, casquettes en pelleteries, gants, mitaines, etc.

-AUSSI.-

600 paires de souliers d'orignal unis et brodés. 000 Meules de Caraquette, etc. Le tout à vendre à bas prix pour de l'argent omptaut, Québec, 20 novembre 1848.

# ALEX. LAFRANCE.

RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

REND la liberté d'offrir ses meilleures re-HIGEND la liberté d'offrir ses meilleures re-tureriments aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'ila reçu d'eux comme RELIEUR et les in formes qu'il continue d'exercer l'art du Reheur dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous les ordres dont on voudra l'honorer, laisse chez lui ou au magasin de MM. J. O. CREMAZIE, se-ront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés. et à des prix modérés. Québec, 14 Aout 1848.

# REPERTOIRE NATIONAL.

Ceux qui désuent souscrire doivent adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. Vásina, agent. Québec, 15 Sept. 1858.

# ACADÉMIE

de Rerthier.

DISTRICT DE MONTREAL.

CETTE Institution est maintenant ouvrette our l'illeres, sous des Clercs de St. Viateur, on y ensegment sur un plan très-méthodique les machines sun prince sur princ lieres survantes::

La dectrine chrétienne, la lecture française, anglaise, l'arithmétique, les éléments et la syras ve deux langues. Phetoire sainte et Phistofre p. Cause (celle-cirenferme Phistoire du Conada), il trioire de France, l'histoire d'Angleterre; cie., cographiques, la géométrie, la trepomométre de des livres et des linéaire, la tenue des livres s'eut dans les deux langues.

L'exignité du local ne permet pas, pour cetta unée, d'enseigner plus de banches d'intruction, mais l'un prochain l'établissement sera sur le fai-me pied que les colléges de cette province.

CONDITIONS :

Logement et enseignement 5s. par mois, car tous les élèves étrangers d'la paroisse, coucheront à l'Académie.

PROPESSEURS:

Fayard, enthéchiste forme, directeur. G. Langlois, Vadebonceur, Scathachistes mineurs.

Gardener, professeur d'Anglais, Enseignement 2s, 6d. N. B. Get établissement est sous la surveillan-e et le patronage du rév. Messire Gagnon, archi-rêtre et curé de la dite paroisse.

Berthier, 8 novembre 1848.

ALMANACH.

# METROPOLITAIN

de Québec, de 1849.

(Grand in-12, de 108 pages.) CONTENANT la liste du clergé des diocèses de Québ e, Montréal, Kingston, Toronto, Bytown, du Nord-onest, Halifax, Arichat, Charlotte-town, Frédérickton, Terrencuve, et Van-

des détails très-intéressants sur les divers établisse-ments religieux de ces diocèses, et une liste des officiers de toutes les conférences de la société de St. Vincent de l'aud établie à Québec : ET AUSSI

L'épiscopat de France et des États-Unis. Sera prêt à vendre à la fin de la semaine, à la librairie de J. & O. Crémazie, à celle d'Aug. Côté et Cie., et à l'Archevêché, par M. Ant.

On pourra aussi se procurer cet ouvrage au pres-bytère des Trois-Rivières.—Prix 1s 3d. Québec, 22 janvier 1849.

PIP. NOIT est prêt a mettre d'accord un nombre limité de Pianos, {Haute-Ville de Québec, 12 juin. 1848. {Rue St. Joseph

PATRY, Architect, demeure rue St.
Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le notaire Provost.
Québec, 25 février, 1848.

# ETABLISSEMENT CANADIEN.

SPÉCIALITÉ

Pour les Chaussures des



BOTTES VERNIS.

Bottes & Bottines de Drap.

PATRONS ELEGANTS.

# etere alam

CORDONNIER. Grande Rue du Faubourg St. Jean.

DREND la liberte d'informer le public et ses nombreuses pratiques en particulier.

BARAND la morte a informer le public et ses nombreuses pratiques en particulier, a qu'il est résolu de vendre à des prix très réduits. Il aura toujours en mains ce qu'il y a de meil-leur et de plus élégant dans la cordonnerie.

Bottes et demi-bottes en Veau français, anglais et canadien: Veau français verni, Prunel et Drag-de toutes couleurs. Souliers. Escarpins. Pantonfles. &c.

Bottines et Souliers en Prunel, pour dames et enfants, en cuir à patente, etc., sur patrons nouveaux

noutines et couless en l'absent par la mains un assortiment très étendue de CHAUSSURES DE CAOUT-CHOI'C, pour Dames et Messieurs, Québec, 9 Février, 1849.

# Competition Extraordnaire

LES Chefs de maisons et les personnes économes, qui désirent acheter des produits de laine, sous les termes les plus avantageux, sont respectueusement invitées à s'arrange à L'ETABLISSEMENT EN GROS ET EN DETAIL

DE COTON, LAINE, DE DRAP ET DE MERCERIE

ST. N 0.RUE JEAN.

LE Soussigné informe qu'il est déterminé à vendre son fond de marchandises à une perte de 25 par 100 sur le prix contant, comme il doit s'engager dans un nouveau commerce au printemps. Ce fond est trop étendu pour énunièrer ses différents degrés et qualités ; le public est en conséquence prié de venir et de se satisfaire par l'exgrés et qualités ; le public est en consequence prie de venn et de se saustaire par rex-amen. Tout merveilleux qu'aient été les marchés faits dans cet établissement depuis deux ans, ceux de la troisième année, ne seront pullement inférieurs tant pour la varièté et l'éclat que pour le bon marché; les marchandises sont parfaitement convena-bles pour la saison. Nos journaux de Québec fourmillent d'avertissements — chose mieux connue dans le monde commercial sous le nom de charlatanisme.-De cette manière certains individus tâchent d'en imposer au public; on s'en sert comme d'un movens artificiels pour tromper le public et on engage souvent les acheteurs à livrer leur argent avec désavantago; le propriétaire de cet établissement avertit cependant le pu blie de ne pas acheter avant d'arrêter au No. 5, Rue St. Jean où on ne montre aucun esset qui ne puissent être soumis au plus stricte examen.

B. MEEHAN.

Ton voudra bien remarquer le No. 5, rue St. Jean, vis-à-vis l'épicerie de Québec, 22 Décembre, 1849.